

Annexe A. Couverture des indicateurs

L'exercice de suivi du Partenariat mondial effectue le suivi des progrès accomplis au niveau des pays dans la mise en œuvre des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement convenus au niveau international : 1) l'appropriation par les pays ; 2) une orientation vers les résultats ; 3) des partenariats inclusifs ; et, 4) la transparence et la redevabilité mutuelle. L'exercice biennal procède au reporting d'un cadre de suivi composé de dix indicateurs qui mettent l'accent sur le renforcement des systèmes des pays en développement, l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité de la coopération pour le développement, le renforcement de l'égalité hommes-femmes, et le soutien accru à l'implication de la société civile, des parlements et du secteur privé dans les efforts de développement. Ces dix indicateurs, et la manière dont ils servent à éclairer les différentes sections du Rapport d'étape, sont répertoriés dans le Tableau A.1.

Tableau A.1. Indicateurs du Partenariat mondial et où trouver l'analyse sur leurs résultats dans le Rapport d'étape 2019

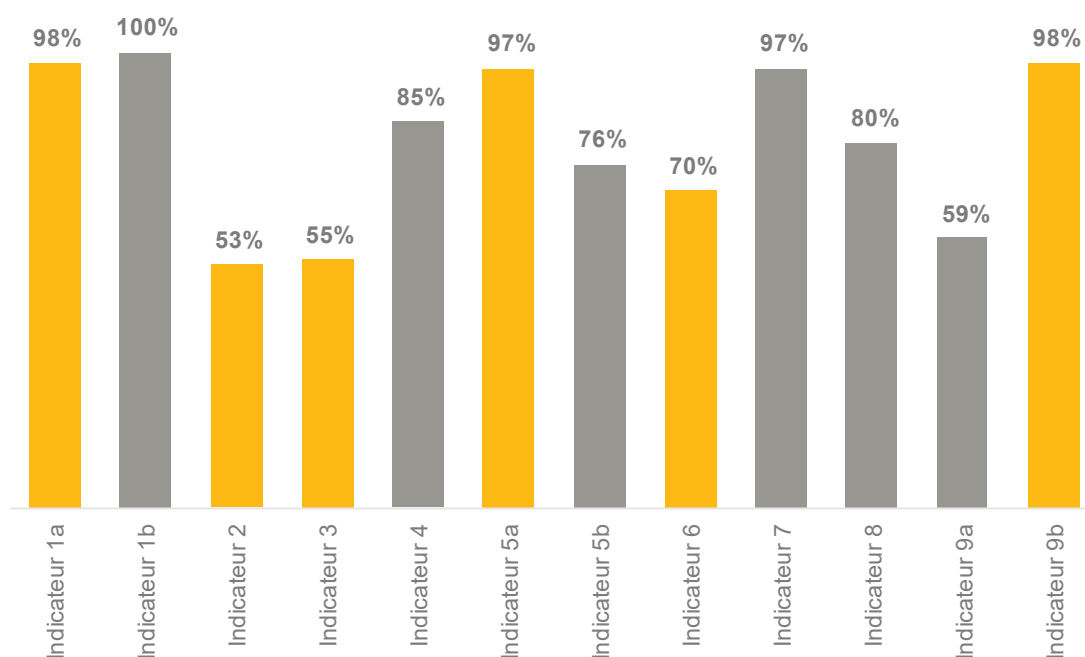
Partie I : Comment les pays partenaires encouragent des partenariats efficaces	
Chapitre 2 : Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats nationaux (Indicateur 1b). • Le pays renforce ses systèmes de gestion des finances publiques (Indicateur 9a). • La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (Indicateur 6). • Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8, ODD 5.c).
Chapitre 3 : Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2). • Qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3).
Chapitre 4 : Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7). • Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau des pays (Indicateur 4).
Partie II: Comment les partenaires du développement promeuvent des partenariats efficaces dirigés par les pays	
Chapitre 5 : Passer de la parole aux actes : les partenaires du développement ne facilitent pas pleinement le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires du développement utilisent les stratégies nationales de développement et les cadres de résultats nationaux (indicateur 1a, ODD 17.15). • Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement (Indicateur 5a). • Prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement (Indicateur 5b). • La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (indicateur 6). • Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux (Indicateur 9b). • L'aide est déliée (Indicateur 10).
Chapitre 6 : Les partenaires du développement prennent des mesures pour renforcer l'approche de l'ensemble de la société en matière de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2).
Chapitre 7 : Les partenaires du développement renforcent la transparence des informations sur la coopération pour le développement en tant que mesure importante pour améliorer la redevabilité	

- Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau mondial (Indicateur 4).
- Perspectives des partenaires du développement sur les mécanismes de redevabilité mutuel au niveau des pays (Indicateur 7).

En ce qui concerne les taux de réponse pour chacun des dix indicateurs du Partenariat mondial, les pays n'ont pas tous répondu à chaque aspect couvert par l'exercice de suivi ou n'ont pas fourni de données sur chacun d'entre eux. Un total de 86 pays partenaires ont participé au Cycle de suivi 2018, mais la proportion de pays partenaires participants qui y ont répondu varie dans l'ensemble des dix indicateurs. Le Graphique A.1 présente une vue d'ensemble des taux de réponse pour chaque indicateur.

Graphique A.1. Couverture des indicateurs au niveau pays dans le Cycle de suivi 2018

Pourcentage des pays participants qui ont procédé au reporting portant sur les indicateurs au niveau pays



Note: Les barres grises se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a directement procédé au reporting. Les barres jaunes se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a procédé au reporting avec des contributions des partenaires du développement et des parties prenantes intérieures et/ou en consultation avec ces derniers. L'Indicateur 4 ci-dessus se rapporte à l'évaluation de la transparence au niveau pays. L'Indicateur 4 (transparence au niveau global) et l'Indicateur 10 ne figurent pas dans le graphique car ils ne sont pas rassemblés au niveau des pays.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063157>



Extrait de :
Making Development Co-operation More Effective
2019 Progress Report

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/26f2638f-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2019), « Couverture des indicateurs », dans *Making Development Co-operation More Effective : 2019 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3d1c4584-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.